

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Service Maritime et Littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON
n° 010 /2014**

Arcachon, le 24 avril 2014

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés que 2 démonstrations de récupération de naufragés par hélitreuillage auront lieu **le dimanche 27 avril 2014**, devant la digue Nord du port d'Arcachon, aux alentours de 12 h 00 et de 16 h 30 .

Par conséquent, le mouillage et le stationnement de tout navire et engin nautique est interdit **le dimanche 27 avril 2014, de 8 h 00 à 18 h 00**, à l'intérieur d'une zone réglementée et définie ainsi (coordonnées en WGS84) :

- A : 44°39,9' N - 01°08,8' W
- B : 44°39,8' N - 01°08,3' W
- C : 44°39,8' N - 01°09 W
- D : 44°39,6' N - 01°08,4' W

Une représentation cartographique est annexée au présent avis.

Tout navire et engin nautique naviguant à proximité ou dans la zone réglementée sera tenu de se conformer aux ordres donnés par les agents des unités de police en mer présents sur les lieux afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des opérations d'hélitreuillage.

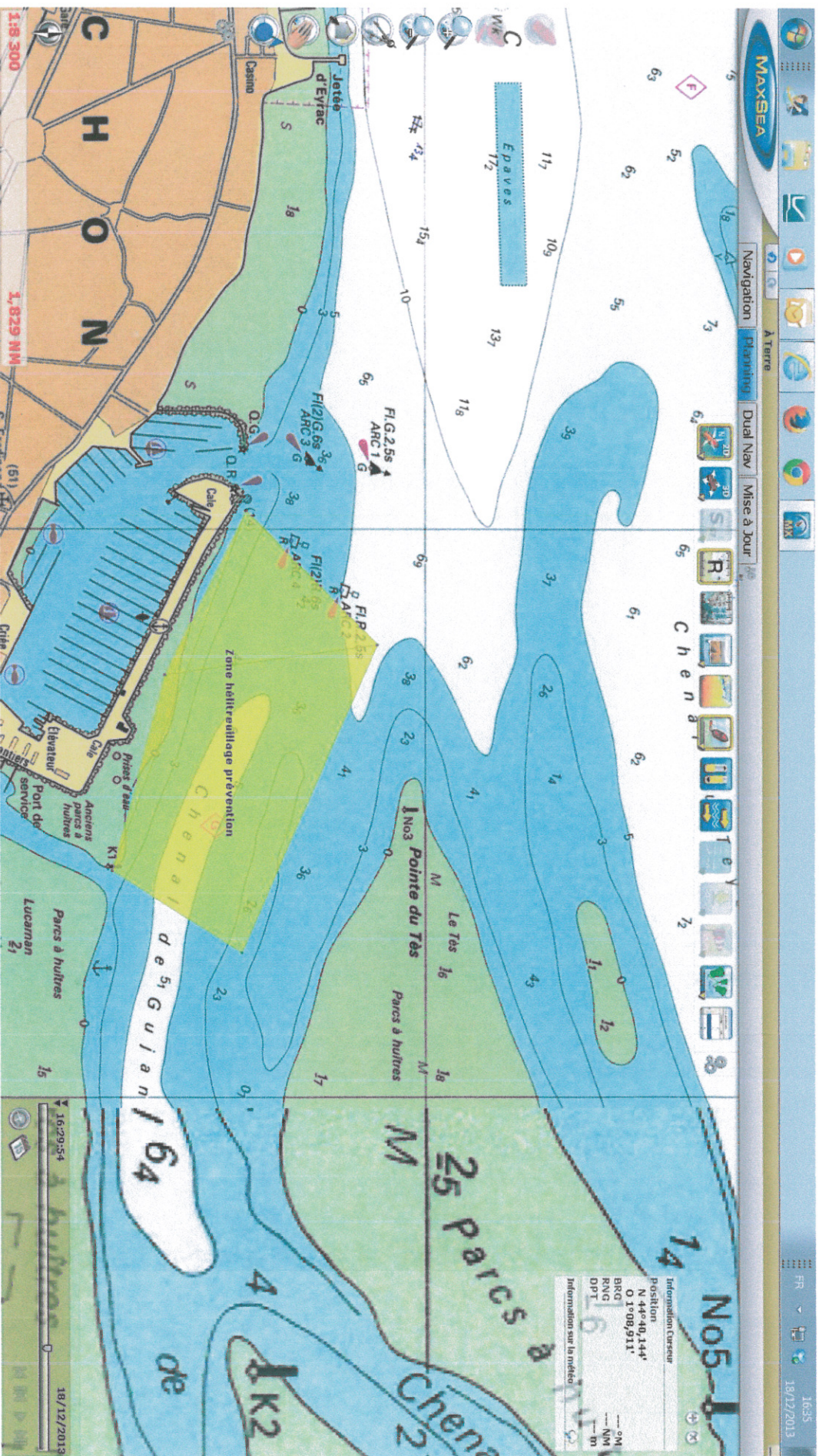
L'Administrateur des Affaires Maritimes

Michel ARDOHAIN

Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages



DEMONSTRATION « PREVENTION MACIF – SNSM ARCACHON »
le dimanche 27 avril 2014 entre 12h00 et 12h30, puis entre 16h30 et 17h00
Demande préalable de zone protégée



Coordonnées des points délimitant la zone d'évolution aéronavés et navires :

44°39,935 / 01°08,822
44°39,780 / 01°09,033

44°39,768 / 01°08,263
44°39,611 / 01°08,396